

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20221107-2022_049-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_049

Date de la convocation
28/10/2022

Date d'affichage
28/10/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt deux le : 7 Novembre

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM :
BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, VOUTE Benjamin
Absents : Mme RANDANNE Caroline, MM : OLLIER David, PIQUET Loïc
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Service d'Aides aux Devoirs - Année Scolaire 2022-2023

Madame le Maire rappelle la proposition de service d'aide aux devoirs pour les
élèves scolarisés en classe élémentaire sur le RPI.

Ce service, expérimenté au cours de l'année scolaire 2018-2019, sera reconduit
pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour l'année 2022-2023, le devis de prestation extérieure s'élève à 508,75 €TTC
pour 22 séances.

Madame le Maire propose de facturer le service d'aide aux devoirs à 2,50€ par
séance, soit un forfait annuel de 55 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- solliciter un service extérieur pour assurer la prestation,
- fixer le tarif de l'aide aux devoirs à **55 €** (cinquante cinq euros) **par enfant inscrit** pour l'année scolaire 2022-2023 avec un engagement annuel,
- de mutualiser les frais engagés par la commune avec les autres charges du RPI,
- si exceptionnellement, après les deux premières séances en septembre, une famille ne souhaite pas que son enfant poursuive l'aide aux devoirs, les deux premières séances ne seront pas facturées.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 15/11/2022

Publication ou
notification le :
15/11/2022

Le Maire,
Martine BONY



Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20221107-2022_049-DE

Berger
Levaut

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20221107-2022_050-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_050

Date de la convocation
28/10/2022

Date d'affichage
28/10/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 8

A l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt deux le : 7 Novembre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM :
BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, VOUTE Benjamin
Absents : Mme RANDANNE Caroline, MM : OLLIER David, PIQUET Loïc
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Adressage : Numérotation Nouvelles Constructions

Madame le Maire rappelle le projet de dénomination des voies et de
numérotation des bâtiments sur le territoire communal.

Madame le Maire présente la proposition de numérotation des nouvelles
constructions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la numérotation métrique des nouvelles constructions telle que
définie dans le tableau ci-joint.
- Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente décision

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 15/11/2022

Publication ou
notification le :
15/11/2022

Le Maire,
Martine BONY



Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20221107-2022_050-DE

Berser
Levraut

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



TABLEAU ANNEXE Délibération n°2022_050

Numérotation Nouvelles Constructions

SS	PLAN	VILLAGE	N°	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
ZD	178	Le Bourg	128	Rue de l'École	63210	Vernines
ZM	236-226	Le Bourg	339	Route des Forges	63210	Vernines
ZD AB	193 328	Le Bourg	56	Route de la Pointézie	63210	Vernines
ZA	195	Neuville	615	Route de Baladoux	63210	Vernines
ZA	196	Neuville	195	Chemin des Quatre Vents	63210	Vernines
ZA	193	Neuville	223	Chemin des Quatre Vents	63210	Vernines
ZA	194	Neuville	547	Route de Baladoux	63210	Vernines
ZC	83	Neuville	69	Chemin des Vergnes	63210	Vernines
ZN	131	Ribeyre	250	Rue des Bias	63210	Vernines

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022
Affiché le
ID : 063-216304519-20221107-2022_051-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_051

Date de la convocation
28/10/2022

Date d'affichage
28/10/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 8

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 15/11/2022

Publication ou
notification le :
15/11/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 7 Novembre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM :
BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, VOUTE Benjamin
Absents : Mme RANDANNE Caroline, MM : OLLIER David, PIQUET Loïc
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Tarifs pour Raccordements aux réseaux d'Eau et d'Assainissement Collectif - Année 2022

Annule et Remplace

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations
2022_041 et précédentes fixant les tarifs pour les raccordements aux réseaux
d'eau et d'assainissement collectif.

Madame le Maire rappelle la procédure lors d'une demande de nouveau
branchement.

Madame le Maire propose de définir les tarifs de raccordement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du
01/09/2022 :

- à chaque demande de raccordement aux réseaux pour une maison
d'habitation (résidence principale ou secondaire / logement vacant), la
commune assurera l'extension et installera un compteur d'eau et/ou un
collecteur pour les eaux usées en limite de propriété,
- dès réception d'une demande de branchement au réseau d'eau, cette dernière
fera l'objet d'une étude. En cas de travaux sous maîtrise d'oeuvre
communale, l'installation du boîtier-regard sera réalisée par la commune et
l'installation du compteur par un professionnel simultanément,
- le tarif de raccordement est fixé à 1 000 € (mille euros) pour
l'assainissement collectif,
- le tarif de raccordement pour l'eau potable des nouvelles maisons
d'habitation est fixé à 1 000 € (mille euros) forfaitairement (compteur

compris) pour les 30 premiers mètres. Chaque mètre supplémentaire sera facturé 20 € (vingt euros),

- le tarif de la remise en état du raccordement pour l'eau potable des maisons d'habitation (logements vacants) en rénovation est fixé à 700€ (sept cents euros),
- pour les parcelles non constructibles, selon le document d'urbanisme de la commune, chaque demande de raccordement au réseau d'eau potable fera l'objet d'une étude de faisabilité technique et budgétaire et d'une décision du conseil municipal.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022_041 en date du 8 septembre 2022.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20221107-2022_052-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_052

Date de la convocation
28/10/2022

Date d'affichage
28/10/2022

Nombres de Conseillers:

Présents : 8

En exercice : 11

Votants : 8

A l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt deux le : 7 Novembre

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM :
BALLET Sébastien, BEAUDONNAT Luc, FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, VOUTE Benjamin

Absents : Mme RANDANNE Caroline, MM : OLLIER David, PIQUET Loïc

Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Accès aux documents administratifs

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la demande de communication des bordereaux de mandats et de titres de 2009 à 2020, la commune avait sollicité l'avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Madame le Maire présente l'avis de la CADA.

Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération et de la rajouter à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de rajouter cette délibération à l'ordre du jour,
- considérant que la demande porte sur un nombre important de copie de documents (12 années) dont les mentions susceptibles de porter atteinte à la vie privée de personnes physiques nommément désignées ou facilement identifiables ne sont pas communicables,
- considérant que la commune n'est pas en mesure de reproduire aisément en anonymisant, un tel volume compte tenu que la commune ne dispose pas de moyens de reproduction nécessaires pour satisfaire la demande de communication portant sur un tel volume,
- considérant que les contraintes matérielles de la commune ne permettent pas d'aménager des modalités de consultation des documents sur place

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 15/11/2022

Publication ou
notification le :
15/11/2022

Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20221107-2022_052-DE

Bescher
Levraut

compatible avec le bon fonctionnement des services,

- décide de faire établir un devis auprès d'un prestataire de service extérieur,
- décide d'adresser le devis au demandeur pour qu'il y donne suite,

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

